



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 juin 2017 à 20h15

M. Stéphane Evard ouvre la séance et salue l'assemblée.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Comptes 2016
5. Adoption du règlement communal de police
6. Demande de crédit pour Semver relatif à la mise à niveau de la station de pompage de Saint-Sulpice
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

Pas de modification, l'ordre du jour est accepté.

1. Appel

Tous les membres sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017

Page 3 : pas son fiduciaire mais sa fiduciaire ;
Page 4 : la commission de l'urbanisme et de l'énergie ;
Page 5 : Gérard Sermet et non Semet.

Le procès-verbal est accepté, avec les modifications, à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général

Stéphane Evard propose à l'assemblée sa place de président afin de procéder à un tournus au sein du bureau. Après discussion, le comité sera composé comme suit :

Président :	Stéphane Evard
Vice-président :	Philippe Juvet
Secrétaire :	Fabien Pétremand
Secrétaire-adjoint :	Roger Buchs
Questeurs :	Benoît Erb Fabien Gyseler

Les membres au sein du bureau ne changent pas pour une année encore.

4. Comptes 2016

Cosette Pétremand : Dans le dossier de convocation, une erreur a été faite dans l'arrêté des comptes 2016 lors de l'impression. Le montant déficitaire doit être de CHF -710.13. Le bouclage des comptes a été compliqué dû au passage de MCH2. Cependant, une réévaluation des bâtiments a été effectuée, ce qui a donné la possibilité de créer une réserve. Un prélèvement dans cette nouvelle réserve a été effectué afin de diminuer le montant déficitaire.

Benoît Erb lit le rapport de la commission financière.

Le 29 mai 2017 les membres de la Commission financière ont siégé afin d'étudier les comptes 2016.

Les comptes nous ont été présentés avec un léger déficit de Fr. 710.13.- après avoir eu recours à la réserve de politique conjoncturelle pour un montant de Fr. 73'000.- afin d'atténuer celui-ci.

Les membres de la Commission Financière présents ont accepté à l'unanimité les comptes 2016 tel que présentés. La Commission Financière demande au Conseil général d'en faire de même.

Cosette Pétremand lit l'arrêté concernant les comptes 2016.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

5. Adoption du règlement communal de police

Adrian Prospero : Le nouveau règlement communal de police remplace l'ancien qui datait de 2013. Le règlement est basé sur un document type fourni par l'Etat, les points spécifiques propres à la Commune de la Côte-aux-Fées ont été rajoutés.

Benoît Erb lit le rapport de la commission financière sur le nouveau règlement de police.

Le règlement actuel date de mars 2003 et n'est plus trop adapté au mode de vie actuel. Le nouveau règlement a été établi sur la base de règlement type et de règlements existants.

Les membres de la Commission Financière présents ont accepté à l'unanimité le règlement communal de police et vous recommandent d'en faire de même.

Gérard Sermet demande s'il existe au cimetière un cinéraire communal (tombe sans nom) afin de pouvoir déposer les cendres des personnes qui n'ont plus de famille.

Laurent Piaget répond qu'à sa connaissance, aucune demande n'a été faite au Conseil communal.

Stéphane Evard relève que dans le chapitre 7 au point 7.7 b, il est stipulé qu'un emplacement dédié à une tombe commune est effectivement prévu dans le règlement.

Laurent Piaget pense que c'est effectivement une chose à laquelle il faut songer pour ne pas se retrouver dans un tel cas de figure sans emplacement prévu à cet effet. Une étude des coûts doit être faite.

Gérard Sermet précise que cette structure peut vite être mise en place, car elle est à même le sol et peu profonde.

Stéphane Evard relève que, d'un point de vue règlementaire, aucune modification ne doit être apportée au présent règlement car celui-ci le permet déjà.

Philippe Juvet, concernant le chapitre 8 au point 8.16 quant au temps avant la désaffectation ou de réouverture des tombes, le délai doit être au moins de 50 ans. Mais Laurent Piaget relève que tant qu'il y a assez de place, le cimetière n'a pas besoin d'être désaffecté.

Stéphane Evard précise que, si vraiment il venait à ne plus avoir assez de place au cimetière, les familles seraient avisées de la désaffectation. A ce moment, il leur est possible de faire une demande pour conserver une tombe moyennant un entretien.

Adrian Prospero lit les dispositions finales.

Le nouveau règlement communal de police est accepté à l'unanimité.

6. Demande de crédit pour Semver relatif à la mise à niveau de la station de pompage de Saint-Sulpice

Laurent Piaget stipule que les installations de la station de pompage deviennent vieilles et qu'une remise à niveau doit être effectuée, afin de diminuer les coûts d'entretien. Parfois, les pièces n'existent plus alors il n'est plus possible d'effectuer les réparations nécessaires. Le solde 2016 du compte de réserve Semver est de 143'000.-, ce solde pourra être prélevé. De plus, une subvention cantonale de 60'000.- sera obtenue. Une demande d'aide sera présentée à la Patenschaft. Après cela, une charge supplémentaire allant de 5'000 à 7'000.- sera prise en charge par les comptes sans augmentation du prix de l'eau.

Benoît Erb lit le rapport de la commission financière.

*Un crédit de Fr. 310'000.00 est demandé afin de mettre à niveau la station de pompage de Saint - Sulpice. Une subvention cantonale de 20% soit environ 60'000.- devrait être attribuée, ainsi qu'un éventuel un don de la Patenschaft.
Ce chapitre est autofinancé donc n'impactera pas nos comptes communaux.*

Les membres de la Commission Financière présents ont accepté à l'unanimité le crédit de 310'000.- pour la mise à niveau de la station de pompage de Saint - Sulpice et vous recommandent d'en faire de même.

René Grandjean demande si le crédit demandé est basé sur 310'000.- afin d'obtenir la subvention ? Laurent Piaget répond que oui.

Benoît Erb demande si ce crédit permettra aussi la rénovation du toit du réservoir des Verrières.

Laurent Piaget répond que d'un point de vue cantonal, le toit rentre encore dans les normes attendues. Cependant le toit sera refait en tôle et légèrement en pente afin de respecter les normes d'hygiènes.

Laurent Piaget lit l'arrêté concernant la demande de crédit Semver.
L'arrêté concernant la demande de crédit Semver est accepté à l'unanimité.

7. Informations du Conseil communal

Nathanaël Alber présente deux projets ; celui de l'aménagement du Quartier de la Crêta. Concernant le plan présenté au dernier Conseil général, la route en forme de boucle autour des parcelles 2604-2608-2607-2606 n'était pas optimale. De ce fait, la route sera réduite aux angles des parcelles 2600-2607 en forme de « tourne-char » afin de permettre lors du déneigement de créer des tas de neige sans tourner. La surface de parcelles à vendre sera optimisée. Le Conseil communal a pris position en faveur de cette option, une commission d'urbanisme a été convoquée et le projet tel qu'il a été présenté a aussi fait l'unanimité.

De ce fait, la parcelle 2606 pourra accueillir une construction et les coûts de construction de la route seront diminués.

Lors de la commission financière, il a été demandé de remettre les nouveaux plans. Ceux-ci ont été distribués ce soir.

René Grandjean relève que la parcelle 2606 était prévue pour la construction d'un jardin public. Avec ce nouveau tracé, elle sera mise en vente car dès à présent elle permet la construction d'une infrastructure.

Jérôme Gyseler demande si le nouveau plan a été remis à l'enquête.

Nathanaël Albert répond que le plan tel que présenté est le seul à avoir été à l'enquête. Aucune opposition n'a été formulée.

Fabien Gyseler demande quand les travaux débuteront et qui sera l'entreprise mandatée ?

Nathanaël répond que les travaux débuteront le 21 juin prochain et se termineront à fin septembre avec un arrêt de 3 semaines durant la période estivale. C'est l'entreprise LBG qui est mandatée. Un bouclage de l'eau est prévu.

Laurent Piaget ajoute qu'une chambre de purge sera créée pour les eaux usées.

Stéphane Evard fait part de son inquiétude par rapport aux inondations pour la parcelle 2606. Nathanaël Alber répond que ce cas de figure a été prévu dans l'aménagement du quartier et qu'un assainissement de la canalisation sera effectué au sein de la parcelle 2606.

Jérôme Gyseler demande s'il y a déjà des intéressés ? Nathanaël Alber lui répond que oui, mais que les personnes attendent de voir l'aménagement terminé.

Nathanaël Alber ajoute que le projet avance à un bon rythme. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire vise à réduire les zones de constructions au Val-de-Travers à 40 hectares et étant donné que cette zone est déjà partiellement équipée pour l'accueil d'habitations, il faut le faire pendant qu'il est encore possible.

Concernant le chauffage à distance, c'est un projet que les Conseillers communaux mènent tambour battant. Ils avancent au plus vite tout en se laissant du temps de réflexion. Laurent Piaget rappelle que ce projet date déjà de 2014, année durant laquelle une demande de crédit pour l'étude de faisabilité a été approuvée. 400'000.- ont été accordés en 2015. Le crédit était conditionné par une étude de risques. L'étude de risque arrivant à son terme, elle a démontré que le projet était faisable et que la commission pouvait aller de l'avant.

Laurent Piaget soumet quelques dates :

- 14 août 2017, le rapport sera présenté au Conseil général ;
- 21 août 2017, convocation de la commission financière pour le crédit final ;
- 04 septembre 2017, séance du Conseil général avec vote du crédit de réalisation du chauffage à distance
- 11 septembre 2017, présentation du projet CAD à la population.

Il ajoute aussi qu'une lettre sera envoyée aux intéressés afin de leur expliquer l'avancée du projet. Le projet est suivi par la commission du CAD. Cependant Jérôme Gyseler relève que ce n'est pas la commission qui vote.

La commission du chauffage à distance se présente comme suit :

- François Guenet
- José Lambelet
- Ludovic Pétremand
- Roger Buchs
- Stéphane Evard
- Le Conseil Communal in corpore
- Le Bureau Masai in corpore

Fabien Gyseler demande si des personnes se sont engagées dans ce projet ? Nathanaël Alber lui répond que oui et que la masse critique est atteinte. Selon l'expérience des autres communes, dès que l'on débute les travaux, les propriétaires sont intéressés. Déjà quatre gros consommateurs utiliseront 50% de la chaleur émise par le CAD ainsi la viabilité du projet est assurée.

Laurent Piaget relève qu'il est important que tous les membres du Conseil général soient présents le 14 août 2017 car le bureau Masai sera là et pourra répondre à toutes les questions posées.

Jérôme Gyseler demande si les problèmes avec les passages des canalisations sur les propriétés privées ont été étudiés. Laurent Piaget répond que le bureau a déjà rencontré les propriétaires. Nathanaël Alber ajoute que le bureau Masai a déjà installé plusieurs chauffages sur le canton de Neuchâtel, ils sont donc prêts à toutes éventualités.

Fabien Gyseler demande si les dommages collatéraux en rapport au réseau d'eau ont été pris en compte dans l'étude de risques ?

Laurent Piaget informe que le chauffage à distance va passer de maison en maison et que le réseau d'eau passe sous les routes. Les deux éléments sont très séparés, cependant si la conduite est dégagée et qu'un problème survient, alors on avisera. Si ce genre de cas devait survenir, il sera considéré comme un divers et imprévu relève Nathanaël Alber.

Concernant le réseau d'eau, Fabien Gyseler relève la vétusté du réseau.

Laurent Piaget atteste qu'en effet il devient vieux mais que la partie la plus vieille est celle qui pose le moins de problèmes. La problématique est liée aux bras morts qui proviennent des hameaux. Les propriétaires ne consomment pas assez d'eau, et l'eau stagne. Si le Conseil communal venait à intervenir dans ce cas de figure, l'eau étant un chapitre autofinancé la commune verrait une augmentation du prix de vente de l'eau.

Stéphane Evard propose de poser toutes les questions supplémentaires lors de la séance du Conseil général du 14 août 2017.

8. Divers

Gérard Sermet, demande pourquoi lors des dernières votations les drapeaux n'étaient pas posés sur le bâtiment communal ? Laurent Piaget répond que ces drapeaux sont uniquement utilisés lors des élections et non des votations.

Stéphane Evard demande ce que donne le test du lampadaire solaire. Laurent Piaget lui répond qu'un deuxième lampadaire a été installé par une autre entreprise avec un meilleur service après vente. Normalement, la première entreprise de lampadaire solaire devait nous faire parvenir une offre mais rien n'a été reçu à ce jour. Il ajoute que dans le projet de création du quartier de la Crêta, des lampadaires solaires seront installés. Les coûts entre les deux lampadaires variaient, la différence était due au recyclage.

Philippe Juvet demande s'il y a quelque chose à gagner ? Nathanaël Alber atteste que sur le long terme, soit environ 20 ans il y a quelque chose à gagner. Les lampadaires qui ne fonctionnent pas actuellement sont réparables mais les réparations coûteraient plus cher que d'en installer de nouveaux. Groupe E est déjà venu et n'a pas pu déterminer l'origine du problème. Il est aussi bien de penser à la collectivité et de faire un geste avec l'achat de lampadaires solaires.

Gaël Buchs demande l'installation d'un cendrier à l'entrée du bâtiment communal car beaucoup de mégots sont jetés sur le trottoir.

Roger Buchs demande que la Commune prévoit un tous-ménage afin d'inciter les habitants à venir acheter à l'épicerie du coin. Cependant, Cosette Pétremand soutient que ce travail n'incombe pas à la Commune mais aux commerçants eux-mêmes. Elle relève aussi que le Conseil communal a eu une discussion avec la famille Huguenin et que le Conseil communal les appuiera pour leur démarche en faveur de l'épicerie.

Laurent Piaget informe qu'un panneau indicateur sera posé afin d'indiquer la direction de l'épicerie.

Fabien Gyseler demande à quoi en est le projet de l'appartement dans le bâtiment de la Poste.

Cosette Pétremand lui répond qu'elle s'est approchée d'un magasin qui se développe au sein de la Commune de Val-de-Travers et de la personne qui s'occupe de la création de magasins dans toute la Suisse. Il est ressorti que ce projet n'était pas à 100% viable. Il a été

défini, après discussion avec les propriétaires Madame et Monsieur Huguenin, qu'ils ne fermeront pas. Le Conseil communal a donc décidé de créer un grand appartement dans les locaux.

Fabien Gyseler demande également si un devis pour la création de cet appartement a été effectué. Cosette Pétremand soulève que tant que la Raiffeisen n'a pas vidé les locaux, nous n'avons pas accès au local. Il est donc impossible de se rendre compte correctement des lieux.

Daisy Piaget soulève un problème avec la Dresse Aublin-Amour, elle dit vouloir arrêter car son cabinet ne fonctionne pas. Elle demande pourquoi les gens ne viennent pas aux rendez-vous fixés et demande si quelque chose peut être fait ?

Laurent Piaget informe que le Dr. Rothen a conservé sa clientèle et qu'il est donc difficile pour la Dresse Aublin-Amour de s'en créer une nouvelle. Mais le Home a été informé par le Conseil communal de sa présence.

Cosette Pétremand va rencontrer la Doctoresse afin de mieux cerner le problème.

Daisy Piaget relève peut-être un problème de communication mais Laurent Piaget l'informe que des tous-ménages et des articles ont été envoyés.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45

La Côte-aux-Fées, le 12 juin 2017/cf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :



Stéphane Evard

LE SECRETAIRE :



Fabien Pétremand

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Fourth block of faint, illegible text.

Fifth block of faint, illegible text.

Sixth block of faint, illegible text.

Seventh block of faint, illegible text.

Eighth block of faint, illegible text.

Ninth block of faint, illegible text.

Tenth block of faint, illegible text.

Eleventh block of faint, illegible text.

Twelfth block of faint, illegible text.

Thirteenth block of faint, illegible text.

Fourteenth block of faint, illegible text.

Fifteenth block of faint, illegible text.

Sixteenth block of faint, illegible text.

Seventeenth block of faint, illegible text.